

ORDONNANCE COLLECTIVE	TITRE : RECOMMANDER L'ACHAT D'UN TENSIOMÈTRE	NO : OC-2-B-Ea.GMF.10
Référence à un protocole : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non		Mise en vigueur le : Juin 2013
Titre : _____		
PROFESSIONNELLES HABILITÉES À EXÉCUTER L'ORDONNANCE ET LE SECTEUR, PROGRAMME OU SERVICE VISÉ : Les infirmières qui travaillent au GMF Valmont-Boisé-Lanaudière. Les pharmaciens communautaires offrant des soins et services pharmaceutiques au groupe de personnes visées par l'ordonnance.		
GROUPE DE PERSONNES VISÉES OU SITUATION CLINIQUE VISÉE : La clientèle adulte du GMF Valmont-Boisé-Lanaudière présentant un diagnostic d'hypertension, inscrite au suivi systématique de la clientèle hypertendue.		
ACTIVITÉS RÉSERVÉES DE L'INFIRMIÈRE : B- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique. Ea- Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques, selon une ordonnance.		
MÉDECINS RÉPONDANTS DR GILBERT MARSAN # PERMIS : # TÉLÉPHONE : 450 582-1260 DR MARIO LAMY # PERMIS : # TÉLÉPHONE : 450 582-1260		
INDICATIONS ET CONDITIONS D'INITIATION Clientèle adulte présentant de l'hypertension diagnostiquée et qui requiert un suivi.		
INTENTION THÉRAPEUTIQUE Documenter l'hypertension et assurer le suivi.		
CONTRE-INDICATION Aucune.		
LIMITES / RÉFÉRENCE AU MÉDECIN ⇒ Clientèle non compliant. ⇒ Clientèle incapable d'effectuer une prise de TA.		

DIRECTIVES

- ⇒ Faire l'enseignement au client sur la prise de la tension artérielle et l'inscription dans le carnet de suivi
- ⇒ Remplir le formulaire de liaison pour l'achat d'un tensiomètre
- ⇒ Le remettre au client avec le condensé de l'ordonnance collective et le diriger vers la pharmacie de son choix.

RÉFÉRENCES AUX OUTILS CLINIQUES

SOURCE

Recommandation du PECH pour la prise en charge de l'hypertension artérielle en 2007. Programme éducatif canadien sur l'hypertension artérielle (2007).

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Rédigée par :

Infirmières cliniciennes GMF

Direction des soins infirmiers et de la prévention des infections

Personnes consultées :

Médecins répondants GMF

Comité clinique DSI

Juin 2013

Date

Juin 2013

Date

Juin 2013

Date

Mai 2013

Date

PROCESSUS DE VALIDATION

Validée par :

Suzette Pouise
Présidente du CII

Audrey
Directrice des soins infirmiers et de la prévention des infections

2013-07-26

Date

2013-08-16

Date

PROCESSUS D'APPROBATION

SIGNATAIRES DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE

NOM

#PERMIS

Dr Gilbert Marsan

Téléphone : 450 582-1260

Dr Mario Lamy

Téléphone : 450 582-1260

Dr Jean Gravel

Téléphone : 450 582-1260

Dr Michel Bertrand

Téléphone : 450 582-1260

Dr Gilles Maréneau

Téléphone : 450 470-1300

Dr Jacques Poirier

Téléphone : 450 581-2120

Dr Jocelyn Riopel

Téléphone : 450 581-2120

SIGNATURES

CONFIDENTIEL

CONFIDENTIEL